

## ÉDITORIAL

PAR PASCAL AUBERT

## Fin d'une bizarrerie

Depuis soixante ans, la légitimité syndicale française est assise sur une exception du droit qui fait de notre pays un cas à part — avec la Belgique — parmi les grandes démocraties. Depuis 1948, quatre organisations syndicales auxquelles s'est jointe une cinquième — la CFDT — deux décennies plus tard bénéficient d'une forme de monopole légal de la représentation des salariés que personne n'est autorisé à contester. Une sorte de bizarrerie en matière de démocratie sociale maintes fois dénoncée mais jamais remise en cause en plus d'un demi-siècle. C'est dire si la « position commune » à laquelle les principaux partenaires sociaux — syndicats patronaux et salariés — sont parvenus dans la nuit de mercredi à jeudi sur les nouvelles règles du dialogue social constitue une petite révolution dans nos mœurs sociales. Que demain une organisation syndicale tire sa légitimité du suffrage de ceux au nom desquels elle s'exprime et non plus d'un arrêté ministériel est une évolution bienvenue. Parce qu'elle met fin à une anomalie fondée par l'Histoire mais qui a désormais perdu sa justification. Parce que, aussi, elle va donner un coup de fouet à la démocratie sociale en permettant à de nouveaux acteurs, jusqu'alors tenus à distance, d'entrer dans le jeu. La condition de syndicats « de seconde classe » dans laquelle étaient maintenus depuis des années des organisations comme l'Unsa ou les syndicats SUD-Solidaires, beaucoup plus influentes et représentatives que certaines organisations « officielles », apparaissait comme un anachronisme qu'il fallait corriger. Parce que ce changement ne sera pas forcément de tout repos pour eux, il faut rendre grâce aux syndicats « historiques » de l'avoir accepté. Pour avoir longtemps été cantonnés dans l'antichambre, les nouveaux entrants sont du genre remuant. Ils ne se couleront pas facilement dans le moule d'une pratique sociale dont ils ont abondamment dénoncé les codes et les connivences. Pour la partie patronale, c'est aussi la promesse d'échanges plus animés, voire tempétueux, avec des interlocuteurs dont la fibre revendicative peut se révéler, selon les circonstances, particulièrement vivace. D'autant qu'ils auront sans doute à cœur de montrer qu'ils n'ont pas vendu leur âme pour un siège à la table des grands.

paubert@latribune.fr

## La Tribune

Édité par : La Tribune SAS  
51, rue Vivienne - 75095 Paris Cedex 02  
Standard : 01 44 82 16 16  
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>  
Président, Directeur de la publication :  
Alain Weill.  
Directrice générale : Valérie Decamp.

Directeur des rédactions : Erik Izraelewicz.  
Directeur adjoint : Pascal Aubert. Rédaction en chef centrale : Philippe Mabille (Économie, Tribunes) ; Olivier Provost (La Tribune.fr) ; Bruno Segré (Marchés & Finance). Rédacteurs en chef : Jean-Louis Alcaïde (PME-Régions) ; Anne Debray (Édition) ; Patrick de Jacquolot (La Tribune.fr) ; Dominique Mariette (Marchés & Finance) ; Franck Pauly (Vos finances) ; Jérôme Stern (Hors-Séries, Mensuels) ; Daniel Vigneron (Économie, International). Adjoints : Akram Belkaïd (Économie, International) ; Éric Benhamou (Forum) ; Pascale Besses-Boumard (Valeurs) ; Jean-Pierre Bourcier (Art de vivre) ; Michel

Cabirol (Entreprises) : Pierre Kupferman (Enquêtes) ; Delphine Girard (Économie France) ; Christophe Bazire, Jean-Pierre Geoffroy, Patricia Jézéquel, Nicolas Oudin (Édition) ; Jean-Baptiste Jacquin (Entreprises) ; Christophe Tricaud (Les Places) ; Nicole Triouleyre (La Tribune.fr). Responsables Diffusion : Anne Versieux et Agnès Voisin (01 40 13 18 47). Directrice de la communication : Sandra Tricot (01 44 88 47 90). Multimédia : Arnaud Chebassier. Publicité : La Tribune Régie, Directrice publicité commerciale : Nathalie Catholand, Directeur publicité financière : Pierre Gisclard. Publicité internationale : Marie-Céline Chaumont. Directeur publicité latribune.fr : Thomas Defossez.

Impression : CIPP, 72-74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis ; Méditerranée-Offset-Press, Vitrolles ; Rhône Offset-Press, Igrigny ; Imprimerie Midifax, Toulouse ; Loirefax, Saint-Herblain.

**Service abonnement**  
Numéro vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)  
Fax abonnement : 01 44 82 17 92  
Abonnement 1 an (France métr.) : 395 € TTC

IMPRIMÉ EN FRANCE  
PRINTED IN FRANCE  
2006

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur - Art. L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle

**La Tribune**  
est une publication de La Tribune Holding  
Principal associé : News Participations  
Président : Alain Weill  
Directeurs généraux : Marc Laufer, Valérie Decamp

## LA CHRONIQUE DE... DAVID SPECTOR (\*)

## Monnayer la fin de la PAC

La présidence française de l'Union européenne coïncidera avec la révision globale du budget communautaire. Une fois de plus, la politique agricole commune, qui en représente presque la moitié, sera au cœur des débats. Face aux gouvernements français successifs, attachés à la PAC parce la France en est le premier bénéficiaire, beaucoup de pays européens font valoir que cette politique, comme la plupart des interférences avec le libre fonctionnement des marchés, constitue une aberration économique. L'effet néfaste le plus souvent cité concerne les puissances agricoles du Sud dont l'accès au marché européen est entravé.

Mais c'est surtout l'Europe elle-même qui est victime de la PAC. Les consommateurs sont privés de produits agricoles bon marché — non seulement à cause des droits de douane, mais aussi à cause du mécanisme des quotas laitiers qui augmente les prix et que la France a récemment refusé d'assouplir. La PAC conduit aussi les agriculteurs européens à engager des investissements importants pour produire des aliments invendables aux prix de marché, que l'Europe pourrait se procurer à moindres frais. Le bilan global de ces distorsions est accablant : selon une étude récente (1), la PAC, avant sa dernière réforme, diminuait le PIB européen de 0,9 %.

Même pour la France, la PAC est moins favorable qu'il n'y paraît de prime abord. Elle est comparable à un tuyau qui fuit : certes, elle conduit à des transferts financiers en direction de la France, mais ceux-ci s'accompagnent d'une destruction de richesse, sous la forme d'une production d'aliments dont le prix sur le marché mondial est inférieur au coût réel de production. Ainsi, les 12 milliards d'euros reçus par la France sont en partie transférés aux producteurs — pas nécessairement européens — de semences, engrais

“ POUR DÉFENDRE LA PAC, NOS GOUVERNEMENTS SONT CONTRAINTS D'INVOKER PIEUSEMENT DES ARGUMENTS SI FAIBLES QU'ILS FONT SOURIRE À L'ÉTRANGER. ”

et tracteurs, et surtout aux propriétaires fonciers (qui sont loin d'être tous agriculteurs). Mais c'est sur le plan politique que la PAC nuit le plus à la France car, pour la défendre, nos gouvernements sont contraints d'invoker pieusement des arguments si faibles qu'ils font sourire à l'étranger et affectent la crédibilité de la France en Europe. Ainsi, la PAC contribuerait à l'autosuffisance alimentaire et au solde commercial agricole de l'Europe. Mais cela serait vrai pour n'importe quel secteur massivement subventionné, et ne suffit pas à conclure à un quel-



JOLYOT / ANDAER

conque effet bénéfique. La PAC permettrait de pérenniser la production laitière dans les zones montagneuses. Mais pourquoi faudrait-il encourager les producteurs ayant les coûts les plus élevés ? La PAC aurait permis l'essor d'une puissante industrie agroalimentaire. Mais faut-il, selon la logique de cet argument aucunement étayé, subventionner l'extraction pétrolière pour renforcer Total ?

**Surproduction inefficace.** Les choses se sont améliorées avec les réformes successives de la PAC, en 1992, 1999 et surtout 2003, qui ont progressivement « découplé » le montant des aides du niveau de la production pour diminuer les distorsions sur les marchés agricoles, tout en garantissant jusqu'en 2013 l'enveloppe financière totale. La PAC rénovée comprend donc pour une grande part un soutien au revenu des agriculteurs, indépendamment des quantités produites.

Curieusement, la France a choisi en 2006 d'utiliser toutes les marges de liberté laissées par les compromis européens, en « recouplant » les aides autant que possible, ce qui encourage une surproduction inefficace. Cette décision, sans équivalent en Europe en dehors de l'Espagne, est étonnante, car elle est sans effet sur le transfert financier global au bénéfice de la France. Le gouvernement français a donc choisi une politique de destruction maximale de richesses.

À supposer que la France revienne à une position rationnelle, comment l'avenir se présente-t-il ? Dans l'immédiat, la réforme de

2003 est une aubaine pour les agriculteurs français, qui profitent à la fois d'aides forfaitaires importantes et de prix de vente élevés, notamment pour les céréales. Mais, à terme, la PAC, même réformée, n'est ni pertinente économiquement ni soutenable politiquement. Car si les réformes ont mis fin à ses défauts les plus criants, la PAC finit par se réduire à un transfert de revenus en faveur des agriculteurs, qui dans l'ensemble ne constituent pas un groupe socioprofessionnel défavorisé, surtout si les prix restent élevés. Politiquement, ce compromis n'est donc pas tenable. Il n'est pas non plus souhaitable car, quitte à bénéficier d'un transfert financier de la part du reste de l'Europe, il vaut mieux l'affecter à un emploi utile (par exemple le désendettement de l'État) plutôt qu'au soutien des revenus agricoles, qui est dépourvu de toute justification économique ou sociale.

La meilleure solution consisterait à accepter une réduction progressive du volume de la PAC en échange d'avantages sonnants et trébuchants pour la France dans le cadre de la négociation budgétaire européenne. Cela permettrait de sauvegarder les intérêts français mais aussi de réorienter les politiques communes dans le sens d'une plus grande efficacité.

(\*) Professeur associé à l'École d'économie de Paris.

(1) Brent Borrell et Lionel Hubbard, *Global Economic Effects of the EU Common Agricultural Policy, Economic Affairs, vol. 20, numéro 2, juin 2000.*